

## *Communication de la Maire relative au projet de budget primitif 2018*

La construction du budget primitif pour 2018 s'inscrit dans un **contexte de contraintes renouvelées et d'incertitudes renforcées pour les finances locales**. A la traditionnelle attente de la promulgation des lois de finances et de finances rectificatives s'ajoute en effet cette année le flou entourant les modalités d'application définitives des nouvelles normes d'encadrement des finances locales souhaitées par le Gouvernement ainsi que les modalités de la contractualisation souhaitée par le Gouvernement entre l'Etat et les plus importantes collectivités, au premier rang desquelles Paris. Celles-ci doivent être précisées à l'occasion de la prochaine Conférence nationale des territoires le 14 décembre.

En tout état de cause, **l'objectif du Gouvernement d'imposer aux collectivités locales un effort supplémentaire de 13 Mds€** à l'horizon 2022 est bien confirmé.

Malgré ce contexte instable, **nous poursuivons avec constance la stratégie budgétaire mise en place depuis 2014, qui repose sur quatre piliers** : la recherche de sobriété dans le fonctionnement quotidien de la collectivité, la stabilité des impôts directs des Parisiennes et des Parisiens, un programme d'investissement ambitieux et un endettement maîtrisé.

En 2018, **les efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la mobilisation de nouvelles recettes de fonctionnement ne pénalisant pas les Parisiens**, notamment soutenues par l'entrée en vigueur de la municipalisation du contrôle du stationnement payant sur voirie visant à mieux lutter contre la fraude au stationnement des visiteurs, permet **d'assurer un niveau élevé d'épargne brute**. Cet important autofinancement nous permet de continuer à fortement investir sur le territoire parisien, au bénéfice de l'emploi, de l'activité économique, des services aux Parisien.ne.s et de la qualité de vie, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité.

**La solidité des fondamentaux budgétaires est confirmée par ce budget 2018**. Elle a d'ailleurs encore été récemment rappelée par le maintien de la notation « AA perspective stable », meilleure note possible pour une collectivité, par les agences de notation Standard and Poor's et Fitch.

Ce budget marque également une étape importante pour Paris avec l'entrée en vigueur de **la réforme du statut de Paris** qui se traduit par l'accueil d'environ 1 900 agents de la Préfecture de police.

## **I/ Des fondamentaux budgétaires renforcés malgré des contraintes et des incertitudes renouvelées**

### **1.1. Des contraintes budgétaires accrues pour la Ville de Paris...**

Si le Président de la République a récemment confirmé devant le Congrès des Maires que le plan d'économies de 13 Mds€ demandé aux collectivités territoriales ne se traduirait pas par une baisse de dotations de l'État, il n'en demeure pas moins que **le plan gouvernemental renforce les contraintes pesant sur la construction de notre budget**, puisque le Gouvernement est en train de définir d'autres outils permettant de contraindre les collectivités, notamment les plus grosses, à participer au désendettement public.

**La loi de programmation des finances publiques**, qui sera adoptée avant la fin de l'année, devrait très certainement reprendre les principales dispositions du projet voté par l'Assemblée nationale en première lecture. Deux **nouvelles normes d'encadrement** sont prévues à ce stade : d'une part, les dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer, de 1,2% en moyenne au niveau national (inflation comprise et tous budgets confondus); d'autre part, la collectivité devrait respecter un plafond en matière de capacité de désendettement (ou ratio encours de dette sur épargne brute), sous peine de voir son budget mis sous la tutelle de la Chambre régionale des comptes et du Préfet.

Dans l'attente des précisions qui seront apportées à l'occasion de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre prochain, Paris, comme les 318 autres plus importantes collectivités, serait amenée à contractualiser avec l'État, a priori au premier semestre 2018, pour définir la norme locale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le plafond de durée de désendettement.

**Ce nouveau cadre renforce fortement les contraintes pesant sur les budgets locaux.** Alors qu'une baisse des dotations pouvait être compensée par la mobilisation d'autres recettes, le projet gouvernemental limiterait l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité et son autonomie de choix dans sa politique de financement de ses investissements.

Si cette remise en question dommageable de la décentralisation devait être confirmée, la collectivité parisienne entend intégrer l'ensemble des sujets financiers utiles à l'exercice exigeant de contractualisation qu'elle aurait à conduire avec l'État (dépenses sociales sous-compensées par l'Etat, foncier de la Ville occupé à titre gratuit par l'Etat, charges de centralité supportées par la capitale...) et proposer une prise en compte des spécificités de Paris afin d'avancer sur des dossiers majeurs (zone tendue en matière de logement, transition énergétique...).

### **1.2. ...sous l'effet de la contrainte en dépenses imposée par l'État accentuée par la péréquation**

Les contraintes imposées par le Gouvernement en dépenses et la poursuite de la croissance de notre contribution à la péréquation viennent à nouveau limiter les ressources de la collectivité parisienne en fonctionnement.

En effet, si la contribution au redressement des comptes publics ne se traduira pas en 2018 par une baisse de dotation globale de fonctionnement, mais par une contrainte sur nos dépenses de fonctionnement ; **le mouvement de baisse de dotations de l'État se poursuit encore cette année pour Paris du fait des mécanismes internes à la dotation globale de fonctionnement de financement des dotations de péréquation.** Ainsi, dans l'attente des conclusions du débat parlementaire qui pourraient encore alourdir cette diminution, la baisse serait d'au minimum 15 M€ en 2018.

En parallèle, **Paris, collectivité la plus solidaire de France, voit ses dépenses de péréquation continuer d'augmenter.** La contribution parisienne à l'ensemble des mécanismes de péréquation est ainsi en hausse de 30 M€ pour atteindre 576 M€, soit une augmentation de 5,4% par rapport au BP 2017. La contribution de Paris au Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) doit notamment progresser de 16 M€ par rapport à 2017 pour s'établir à 187 M€ et celle aux deux fonds de péréquation des DMTO mis en place en 2011 et 2014 de 13 M€ pour s'élever à 131

M€. In fine, Paris devrait financer en 2018 plus de 20% de la solidarité nationale et plus de 55% de la solidarité territoriale francilienne.

Au global, **cet effet-ciseau résultant de la baisse des dotations et de la hausse des péréquations, qui réduira encore d'au moins 45M€ les ressources de Paris en 2018**, représente une perte nette de plus de 1,1 milliard d'euros depuis 2010, soit 12% de nos ressources. Ce choc historique pour la collectivité se poursuit et accentue la contrainte budgétaire.

Ce double mouvement s'ajoute aux dépenses incompressibles liées à **notre statut de ville-capitale et ville-monde, qui s'accompagne de charges centralité**. Ce sont ainsi plus de 700 M€ annuels qui sont consacrés aux missions liées à l'accueil des visiteurs.

### **1.3. La recherche de sobriété en fonctionnement nous permet de poursuivre le développement des services publics**

Malgré les contraintes, **le BP 2018 confirme la stratégie de sobriété mise en œuvre depuis le début de la mandature**, à travers une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement. La procédure budgétaire exigeante impliquant l'administration et l'ensemble de l'Exécutif, permet un travail fin d'évaluation des politiques publiques, de juste budgétisation et d'identification des économies les plus pertinentes, qui ne remettent pas en cause les services publics offerts aux Parisiens. Dans un contexte de contraintes renforcées, cette maîtrise de l'évolution des dispositifs existants permet au contraire de développer de nouveaux services pour les Parisiennes et Parisiens.

**Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement, hors péréquation et fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), s'établissent à 6 482 M€, soit une hausse de 1%**. En neutralisant les effets de la réforme du statut de Paris, l'augmentation est de seulement 0,4% par rapport au BP 2017.

**La masse salariale atteint 2 333 M€, soit une hausse de 1,1% à périmètre inchangé**. En intégrant la réforme du statut de Paris, qui se traduit par l'accueil de 1 898 agents de la Préfecture de police, soit une augmentation de la masse salariale de près de 80 M€, ces dépenses progressent de 4,4%. Outre cet effet très important de périmètre, le glissement vieillesse technicité (GVT), le schéma d'emplois et l'effet de report en année pleine du point d'indice intervenu au 1er février 2017 expliquent l'essentiel de l'augmentation. La collectivité a décidé, tout en recherchant la nécessaire maîtrise des dépenses de personnel, de réaffirmer les priorités de mandature (aide sociale à l'enfance, propreté...) et de développer l'offre de services publics. 124,5 postes sont ainsi créés pour gérer la nouvelle offre de services publics, principalement des ouvertures de places en crèches.

Par ailleurs, **les charges à caractère général**, une fois neutralisés les effets de périmètre, **diminuent de 2 M€ par rapport au BP 2017**, traduisant les mesures de rationalisation et la maîtrise des charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services. Cette baisse poursuit le mouvement constant observé depuis 2011, avec un recul de près de 10% de ce poste de dépenses

**Les dépenses sociales, hors charges à caractère général, sont inscrites à 1 625 M€, soit une légère diminution de 0,6%**, en lien avec la baisse observée du nombre de bénéficiaires de certaines prestations sociales. Les dépenses relatives au revenu de solidarité active sont ainsi inscrites à hauteur de 357 M€, en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2017. Le même mouvement s'observe en matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en diminution de 6 M€. A l'inverse, l'aide sociale aux personnes handicapées comme l'aide sociale à l'enfance augmentent respectivement de 10 M€ et 4 M€. Les évolutions conjoncturelles des dépenses de solidarité (RSA, APA et PCH) ne doivent cependant pas masquer, **l'importance du reste à charge structurel sur ces prestations sociales décentralisées depuis 2002 que la Cour des comptes évalue à 32Md€. Celui-ci s'élevait fin 2016 pour Paris à 1,1 Md€, dont 538 M€ sur le RMI-RSA, 336 M€ au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et 210 M€ au titre de la prestation de compensation du handicap**. Nous sommes mobilisés aux côtés des autres départements pour obtenir une juste compensation de ces charges qui menacent l'autonomie financière des départements.

**Les contributions de la collectivité parisienne diminuent de 69 M€ par rapport au BP 2017, pour atteindre 704 M€, sous l'effet de la réforme du statut de Paris**, qui entraîne une baisse de la contribution à la Préfecture de police. **Hors réforme précitée, elles augmentent de 0,4%**, du fait notamment de **l'augmentation de la contribution au syndicat Ile-de-France Mobilités de 3 M€**, correspondant à la revalorisation annuelle liée au rythme de l'inflation. La Ville envisage de renégocier le niveau de sa contribution car Paris apporte aujourd'hui plus de 60% des financements des départements alors que les déplacements des Parisiens représentent moins de 44% des déplacements franciliens, soit une péréquation de fait de l'ordre de 100 M€ par an. On constate par ailleurs une diminution de 0,7 M€ de la contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), qui s'élève en 2018 à 102,1 M€, sous l'effet d'une légère baisse attendue du tonnage d'ordures ménagères.

#### **1.4. Tout en tenant l'engagement pris devant les Parisiennes et les Parisiens de non augmentation des impôts directs locaux, la collectivité maintient un niveau élevé de recettes, au service du financement des services publics**

**Comme c'est le cas depuis 2014, les taux des impôts directs des Parisiennes et des Parisiens resteront stables en 2018.** Cet engagement intangible de mandature permet aux Parisiennes et aux Parisiens de bénéficier de taux d'impôts directs deux fois inférieurs à la moyenne nationale, juste compensation du coût élevé du logement à Paris. Ainsi, pour une famille avec deux enfants vivant à Paris, la taxe d'habitation moyenne s'établit en moyenne en 2016 à 481 € (contre 1 098 € en moyenne dans les grandes villes) et la taxe foncière à 656 € (contre 1 142 € dans les grandes villes).

En cohérence avec l'hypothèse d'inflation du projet de loi de finances, qui détermine l'évolution des bases d'imposition, les contributions directes progressent de 0,9% par rapport au dernier BP, pour atteindre 2 657 M€, avec une **hypothèse de revalorisation automatique nominale des bases d'imposition à + 1 %**.

Réforme majeure pour la collectivité, **la municipalisation du contrôle du stationnement sur voirie** va permettre à la Ville de disposer d'un nouveau levier au service de notre politique de mobilité durable. Elle va également se traduire par une augmentation importante des recettes de stationnement, à 334 M€. Cette forte hausse se fonde sur une estimation de l'évolution du taux de paiement spontané du stationnement rotatif, à 30% contre seulement 10% aujourd'hui, estimation prudentielle au regard de la moyenne des grandes villes françaises de 55% et des métropoles européennes qui tendent pour la plupart vers 90%.

**L'inscription des recettes de fiscalité immobilière est reconduite à 1 350 M€.** Les droits de mutation à titres onéreux (DMTO) restent ainsi à niveau élevé, au vu du rythme de la progression observée en 2017, et malgré la perspective de ralentissement de la progression du nombre de transactions par rapport à 2017.

**Notre politique ambitieuse en matière de logement social se traduit par des recettes de loyers capitalisés de 225 M€, en diminution de 67 M€ du fait du rythme de conventionnements.** Cette politique permet d'ancrer durablement des logements aujourd'hui du parc libre des bailleurs sociaux dans leur parc social, contribuant à l'atteinte des objectifs légaux de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. Ces opérations se traduisent également par un programme de travaux œuvrant à l'amélioration du parc à la disposition des bénéficiaires de ces logements. Aussi, dans un contexte national compliqué pour le mouvement du logement social, à la suite des annonces du Gouvernement, il est nécessaire de rappeler que ces opérations sont neutres pour la capacité d'autofinancement des bailleurs de la Ville.

Au-delà, **la collectivité poursuit sa stratégie de valorisation de son domaine public.** Soucieuse d'une exploitation raisonnée de son espace public et de la prise en compte d'autres objectifs de politiques publiques, la Ville recherche néanmoins systématiquement à la hausse les redevances d'occupation de son domaine public, en ajustant ses exigences budgétaires selon la nature de l'activité. Ainsi, les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires sont attendues à 220 M€, en progression de 7,3% par rapport au dernier BP.

**Outre ces inscriptions en recettes reposant sur des sous-jacents connus, nous attendons encore le résultat de plusieurs initiatives que nous portons ou soutenons dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 et du projet de loi de finances rectificatives pour 2017.** Ces propositions d'amendements fiscaux s'inscrivent pleinement dans les priorités de politiques publiques poursuivies par la collectivité, que ce soit en matière de logement ou de transition énergétique. Ainsi, face à un marché parisien du logement excessivement tendu, du fait de la captation croissante d'une partie du parc par des meublés touristiques, nous avons proposé **la création d'une taxe sur la mobilisation des logements sous-occupés, fusionnant les actuelles taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.** Trop de logements ne servent pas aujourd'hui à loger les Parisien.ne.s. Toujours dans l'objectif de mieux réguler le marché du logement parisien, **nous avons par ailleurs renouvelé la proposition de mise en place d'une taxe de séjour proportionnelle au prix de la nuitée pour les meublés touristiques afin d'assurer une plus grande équité entre ce type d'hébergement et les hôtels classiques et de faire contribuer de façon juste cette activité économique aux charges publiques.** Enfin, alors que nous avons à l'unanimité adopté lors du dernier Conseil de Paris le projet de nouveau Plan climat-air-énergie, il est urgent et nécessaire que les collectivités territoriales disposant d'un tel document stratégique bénéficient d'une part de la hausse prévue de la contribution climat énergie. Évolution que nous soutenons aux côtés de nombreuses collectivités.

In fine, cette double stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de forte mobilisation des recettes permet à la collectivité d'assurer cette année encore **un niveau élevé d'épargne brute, à hauteur de 545 M€.**

#### **1.5. La stratégie budgétaire de la collectivité, reconnue pour son sérieux, permet de poursuivre la mise en œuvre du plan de mandature tout en maîtrisant l'endettement**

Cet autofinancement important se double de **recettes propres d'investissement attendues à 621 M€**, soit une hausse de 20 M€ par rapport à 2017. La gestion dynamique du patrimoine parisien permet en particulier d'inscrire 307 M€ de recettes de cessions au BP 2018.

**La capacité de financement (épargne brute et recettes propres d'investissement) s'établit ainsi à 1 166 M€** et permet de soutenir sans difficulté la poursuite de l'ambitieux programme d'investissement de la collectivité. **Les dépenses d'investissement sont ainsi inscrites à hauteur de 1 691 M€**, comme l'année dernière. Ainsi, la Ville financera par ses propres moyens plus de 69 % de son programme d'investissement.

**La dette de la collectivité doit ainsi s'établir en fin d'année 2018 à moins de 6 050 M€.** Paris restera par conséquent l'une des collectivités les moins endettées de France, en témoigne le **niveau de dette par habitant.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour rappel, le niveau de dette par habitant, ville et département compris, était de 2 088 € à Paris contre 2 800 à plus de 4 000 € dans les autres grandes métropoles.

En outre, **notre collectivité dispose d'un accès privilégié à la liquidité externe**, ce qui se matérialise par des taux d'emprunt préférentiels, comme l'ont récemment rappelé les agences de notation Standard and Poor's et Fitch. Ces conditions favorables de financement, sous la forme d'emprunts bancaires classiques ou d'obligations, sont la traduction de la reconnaissance du sérieux de la gestion budgétaire de Paris par les institutions financières. Le succès de la récente émission d'une obligation verte et responsable (green and social bond) de 320 M€ a confirmé l'intérêt et la confiance des investisseurs.

**L'année 2018 marquera également la poursuite de notre politique d'amélioration constante de la qualité de gestion avec l'approfondissement du travail engagé en 2017 autour de la certification des comptes.** Paris, accompagnée par la Cour des Comptes, participe en effet à l'expérimentation proposée par la loi NOTRE et sera l'une des premières collectivités à faire certifier ses comptes. Cette démarche s'ajoute à la mise en place par anticipation de l'instruction comptable M 57, en attendant le vote pas fonction prévu en décembre prochain, au service d'une qualité accrue de l'information budgétaire des Parisiennes et des Parisiens et de leurs représentants.

## **II/ La poursuite de politiques publiques ambitieuses, au service de la qualité de vie des Parisien.ne.s et de l'attractivité du territoire**

Le BP 2018 constitue la quatrième année de mise en œuvre du l'ambitieux programme d'investissement de la mandature (PIM). Nous aurons ainsi voté entre 2014 et 2018 environ 7 908 M€ en autorisations de programme, soit 79,3% du PIM.

**C'est un choix politique fort et constant, à rebours des évolutions constatées au niveau national, où une chute de 20% a été observée depuis 2014 selon les rapports de la Cour des comptes et de l'Observatoire des finances locales, du fait de la baisse des dotations.** Cette politique contracyclique assumée a des effets importants sur l'activité et la capacité de résilience de la collectivité parisienne. Le Conseil de Paris a d'ailleurs accepté en septembre dernier d'accompagner une étude de l'Office français de la conjoncture économique (OFCE), dont les résultats seront connus l'année prochaine, et qui nous permettra d'objectiver l'impact macro-économique de ce plan d'investissement parisien.

**Les 1 691 M€ de crédits de paiement prévus en dépenses d'investissement vont permettre de poursuivre l'ouverture d'équipements et d'assurer l'entretien du patrimoine de la collectivité.** Cette politique s'accompagne toujours de la recherche du niveau le plus juste de dépense. Ainsi, l'ensemble des projets de nouveaux équipements et d'aménagement sur l'espace public sont soumis à un examen systématique au vu de nos objectifs de sobriété, pour questionner tant les fonctionnalités, que les matériaux à l'aune de l'évolution des usages.

En cohérence avec notre objectif de dédier 5% du Programme d'investissement de mandature au Budget participatif, 100 M€ **sont cette année de nouveau fléchés sur le budget participatif** qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer pleinement à la réalisation du budget d'investissement de la Ville.

Enfin, **notre collectivité a souhaité dès 2014 faire des quartiers prioritaires sa priorité. Ce cap est encore cette année tenu avec la territorialisation d'environ 25% du PIM au bénéfice de ces quartiers et de leurs habitants**, qui représentent 16,5% de la population. C'est la matérialisation d'un effort massif dans tous les domaines de la vie quotidienne (éducation, culture, jeunesse, logement, transports ou encore développement économique), qui se traduira par ailleurs par l'inscription d'autorisations de programme nouvelles pour lancer l'opération de renouvellement urbain du square Salamandre dans le 20<sup>e</sup>, la requalification du passage Goutte d'or dans le 18<sup>e</sup>, ou encore l'engagement de la phase opérationnelle de la réfection de l'accès de Tokyo à la dalle des Olympiades dans le 13<sup>e</sup>.

### ***Poursuivre notre politique de logement ambitieuse pour permettre une réelle mixité sociale***

Le logement des Parisien.ne.s est la priorité de la mandature afin de promouvoir la mixité sociale à Paris. Celle-ci nécessite le développement d'une offre de logements accessibles pour tous les Parisien.ne.s, avec l'objectif de 10 000 nouveaux logements par an, pour parvenir à l'objectif ambitieux de 30 % de logements sociaux en 2030.

Pour relever ce défi, et ceci malgré les ponctions opérées par le Gouvernement sur les bailleurs sociaux, notre collectivité poursuit une politique volontariste sur toutes les filières de production de logements sociaux, telles que la préemption, la transformation de bureaux en logements, ou le conventionnement.

Ce sont ainsi 404,4 M€ qui sont prévus au BP 2018 pour le développement du logement social : 174,3 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, 881 M€ de crédits délégués par l'État et 142 M€ d'acquisitions foncières dédiées. Cela permettra de poursuivre notre politique de préemptions dans le secteur diffus, destinée à lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux.

Ce développement de l'offre passe également par la mobilisation des espaces vacants. La Ville poursuivra en 2018 le plan de transformation de 1000 chambres de bonnes en logements qui a été mis en place cette année.

Au-delà de ces objectifs quantitatifs, la Ville s'est fixé des objectifs importants concernant la rénovation énergétique des immeubles de logement, tant dans le parc social que dans le parc privé avec le programme Éco-Rénovons Paris.

Paris poursuit également son action sur l'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile en veillant à privilégier l'accès et le maintien dans le logement, mais aussi par le dispositif Louez Solidaire qui permet de l'intermédiation locative dans le parc de logements privés. De nouvelles capacités d'hébergement sont aussi mobilisées dans le parc intercalaire de la Ville et des bailleurs sociaux.

### *Faire de notre Ville une Ville plus inclusive*

**Depuis le début de la mandature, la priorité est donnée à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires.** Alors que la suppression d'un grand nombre d'emplois aidés va fortement fragiliser le tissu associatif local et que des incertitudes pèsent sur les crédits de l'Etat pour 2018, Paris réaffirme son engagement pérenne en faveur des quartiers populaires. Ainsi, le budget consacré aux quartiers de la Politique de la Ville, et notamment à leur tissu associatif, est conforté en 2018.

De même, et dans la continuité du signal fort que nous avons su donner lors de l'élaboration du Programme d'Investissement de Mandature, celui-ci continuera à réserver 25 % de nos crédits d'investissement aux quartiers populaires. Cette ambition a été amplifiée avec la pérennisation, en 2018, des 30 millions d'euros du Budget Participatif dédiés aux quartiers populaires. À ce titre, les projets votés par les Parisiennes et les Parisiens continueront à être mis en œuvre, qu'il s'agisse de rénover des locaux associatifs, d'implanter de nouveaux commerces de proximité, ou d'investir en faveur des écoles, des collèges ou des bibliothèques. Par ailleurs, 2018 devra permettre de finaliser, en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, les projets ambitieux portés par la Ville au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, avant de signer, au second semestre 2018, la convention financière qui nous liera à l'ANRU et à nos partenaires. Ainsi, les secteurs Porte Montmartre/Porte d'Aubervilliers (18ème), Bédier/Oudiné/Chevaleret (13ème), Orgues de Flandre (19ème), le quartier de la Goutte d'Or (18ème) et Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil (20ème) vont être transformés et redynamisés économiquement et commercialement.

Nous poursuivrons par ailleurs nos projets engagés en faveur du tissu social, à l'image du Centre Social Relais Ménilmontant, qui aménagera dans ses nouveaux locaux dans le courant du premier trimestre 2018, ou des centres sociaux CEFIA et 13 pour Tous qui bénéficieront de rénovations et d'agrandissements afin d'améliorer les conditions d'accueil du public. Plus largement, la participation des habitants aux décisions qui les concernent sera toujours recherchée et renforcée.

**Dans le champ des politiques sociales, les engagements du Pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature,** se traduiront notamment en 2018 par l'ouverture de deux nouveaux restaurants solidaires, dont l'un adapté à l'accueil de familles avec enfants. Un espace solidarité insertion familles, adossé à un lieu d'accueil enfant-parent, sera également ouvert, permettant d'articuler étroitement l'accompagnement vers l'insertion des familles avec la prévention et la protection de l'enfance.

Des solutions innovantes de proximité pensées par les Parisien.ne.s dans le cadre du budget participatif verront également le jour pour proposer des abris aux personnes sans-abri. De nouvelles actions seront déployées pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile fixe, pour réduire la fracture numérique et permettre l'accès aux droits pour tous ou encore changer le regard des citoyens sur les personnes en grande précarité.

La mise en œuvre du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, sera poursuivi, tant en matière d'accueil humanitaire d'urgence à travers le développement des actions répondant aux besoins fondamentaux des personnes venues chercher refuge à Paris, que d'intégration en développant notamment l'apprentissage de la langue française et en soutenant l'accès à l'éducation, à la formation ainsi que l'insertion sociale et culturelle. Nous accroîtrons ainsi notre soutien au

dispositif de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés assuré par l'association Coalia (900K€ supplémentaires).

**Dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles**, ce sont 1 120 nouvelles places de crèche qui seront ouvertes en 2018, impliquant une dépense nouvelle de 5,8M€ en fonctionnement. Après le succès de la ludomobile lancée en 2017, d'autres ludothèques itinérantes associant les Parisien.ne.s seront déployées à travers la Ville pour permettre aux enfants de découvrir des jeux et aux familles de s'emparer de l'espace public.

Une attention particulière sera portée aux enfants les plus vulnérables, notamment à travers l'ouverture en 2018 de quatre nouveaux Services d'Accueil de Jour Éducatif (SAJE) afin d'améliorer l'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sur l'ensemble du territoire parisien, pour une dépense nouvelle de 2,6 M€ en fonctionnement. Un lieu d'accueil enfant-parent itinérant sera créé pour aller à la rencontre des familles dans les centres d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Par ailleurs, afin d'améliorer significativement l'accompagnement des enfants avec des troubles du spectre autistiques ou présentant des troubles du comportement et de la conduite relevant de la protection de l'enfance, deux nouvelles structures innovantes ouvriront en 2018 grâce à un partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé.

**Dans le cadre du schéma « Seniors à Paris 2017-2021 »**, le déploiement des Maisons des Aînés et des Aidants sera poursuivi sur l'ensemble du territoire parisien. Le forfait autonomie sera ainsi développé dans les résidences accueillant des personnes âgées pour permettre l'organisation d'ateliers de gymnastique douce, de socio-esthétique, ou encore l'installation de vélos ergonomiques afin de prévenir la perte d'équilibre et les chutes.

**Paris poursuivra en 2018 la mise en œuvre de la Stratégie parisienne Handicap, inclusion et accessibilité universelle pour 2017-2021.** En matière de créations de places en établissements sociaux et médico-sociaux, 325 places en foyers et 74 places en services ont été créées ou transformées depuis le début de la mandature. La Ville de Paris s'est engagée pour promouvoir toutes les solutions possibles ou les réponses adaptées pour les personnes en situation de handicap. Ainsi d'ici la fin du mandat, 376 places en établissements et 270 places de services médico-sociaux seront créées pour endiguer les départs lointains et non souhaités tels que ceux, trop nombreux aujourd'hui encore, en Belgique.

Plus globalement, la collectivité poursuit le déploiement du plan de mise en accessibilité de l'ensemble des équipements publics. 14,5 M€ sont ainsi dédiés à cette politique essentielle en 2018.

**Enfin en matière de santé**, la ville poursuit son action en matière de modernisation et d'ouverture au public de ses établissements de santé. L'année 2018 sera l'année de la mise en chantier de la modernisation de deux de ces centres (Epée de Bois 5<sup>ème</sup>, et Au Maire Volta 3<sup>ème</sup>). Dans la suite du plan Paris Qui Sauve lancé en 2016, la ville poursuivra son effort de formation des Parisiens aux gestes qui sauvent et démarrera son programme ambitieux de déploiement de 1000 défibrillateurs sur la voie publique. La mise en œuvre du plan parisien de santé environnementale se poursuivra et le plan de lutte contre les rongeurs sera intensifié. En matière d'investissement, le déploiement du dispositif Paris Med de soutien à l'installation de professionnels de santé va s'accélérer et plusieurs Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) soutenues par la collectivité parisienne vont ouvrir en 2018. Par ailleurs, l'année prochaine sera l'année de concrétisation d'un Contrat Local de Santé passé avec l'Etat (ARS et Préfecture de Région), largement consacré à l'objectif commun de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

### ***Mettre en œuvre le Plan climat pour tendre vers la neutralité carbone***

L'année 2018 marquera une étape importante avec l'adoption définitive du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial qui dessine la trajectoire qui permettra de faire de Paris une ville neutre en carbone et utilisant 100% d'énergies renouvelables à horizon 2050. Il constitue la traduction concrète des récents engagements pris par la Ville de Paris pour le climat, son soutien à la perspective dessinée par l'Accord de Paris et une vision partagée avec la communauté parisienne. Il répond aussi aux nouvelles



obligations de la loi de transition énergétique, intégrant officiellement le volet Air. Il fixe des actions d'accélération à horizon 2020, des objectifs à 2030, et une vision de Paris en 2050.

L'action ambitieuse de la Ville se poursuivra pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter notre territoire aux effets du dérèglement climatique. Ainsi, dès 2018, la Ville continuera à financer la rénovation de 4500 logements par an en portant l'objectif de gain moyen à 60% sur l'ensemble des opérations présentées par les bailleurs. Le dispositif « Eco-rénovons Paris » permettra, en plus des 405 copropriétés représentant 26.000 logements d'ores et déjà entrées dans le dispositif, d'accompagner de nouvelles copropriétés dans toutes les étapes de leurs projets pour aboutir à des travaux d'amélioration de leur habitat. Par ailleurs, des actions innovantes seront mises en œuvre telles le lancement d'une étude préalable à la création de la plateforme de compensation carbone, ou le Fonds d'investissement pour la transition écologique, permis par la loi relative au statut de Paris. Avec une cible d'investissement d'un minimum de 150 M€, ce fonds va mobiliser des financements privés et va les réinjecter au capital de PME innovantes à fort potentiel de croissance déployant des activités favorisant l'accélération de la transition écologique sur le territoire parisien.

L'année 2018 lancera également la dernière phase du deuxième contrat de performance énergétique des écoles (37 établissements concernés en 2018), ainsi que des projets de production d'énergies renouvelables, comme la centrale solaire du parc floral et la récupération de chaleur sur les eaux usées pour chauffer la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

De nouvelles avancées pour les baignades urbaines seront mises en œuvre avec la pérennisation de la baignade publique surveillée dans le bassin de la Villette qui a rencontré un franc succès à l'été 2017, et le lancement des marchés pour la création d'une baignade publique dans le lac Daumesnil en 2019. Le travail mené en lien avec de nombreux partenaires pour reconquérir la qualité de l'eau de la Seine et faire sera poursuivi en sorte qu'elle puisse redevenir baignable et que s'y déroulent des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Conformément aux objectifs de mandature, l'ouverture au public d'ici 2020 de 30 hectares d'espaces verts se concrétisera en 2018 par l'achèvement de certaines opérations (Truillot, Charcot...) et par d'autres en phase de finalisation des études (Chapelle-Charbon, bd Victor...) ou de réalisation des travaux (Forêt linéaire Nord, ZAC Paul Bourget, extension du Parc Martin Luther King...). 14,5 M€ sont dédiés aux nouveaux projets de parcs et jardins.

L'année 2018 verra aussi la création de nouvelles rues végétales dans plusieurs arrondissements, la mise en œuvre de la végétalisation de grandes places parisiennes dans le cadre de leur réaménagement et l'ouverture de 3 tronçons de la Petite Ceinture au public avec de nouveaux accès.

Après le succès de la première édition en 2016, l'appel à projets « Pariculteurs 2 », dont les lauréats seront connus à la mi-2018, permettra de mettre en œuvre des projets d'agriculture urbaine sur 43 sites qui représentent plus d'une dizaine d'hectares, renforçant ainsi encore la place de la nature en ville.

En matière de transports collectifs, le programme d'aménagements de voirie en faveur de la circulation des bus s'accéléra en vue de la restructuration du réseau de bus parisien (Grand Paris des bus), restructuration qui viendra renforcer la desserte des arrondissements périphériques et les liaisons avec les communes riveraines. Plusieurs aménagements viseront à encourager l'intermodalité, notamment entre le vélo et les transports en commun. La Ville participera pleinement aux expérimentations relatives aux mobilités du futur, comme les véhicules autonomes. Elle poursuivra le bouclage du tramway T3 avec un objectif de mise en service fin 2018 d'un nouveau tronçon jusqu'à porte d'Asnières. Elle apportera également des financements conséquents pour le prolongement de la ligne 14 du métro ou pour l'adaptation des stations existantes des lignes 11 et 14. La Ville financera et participera à la mise en œuvre de projets interdépartementaux tels que l'arrivée des tramways T8, T9 à la Porte de Choisy ou du TZen 5 à la Bibliothèque François Mitterrand.

Le nouveau Vélib' métropolitain entrera en service le 1<sup>er</sup> janvier prochain : 30 % des vélos seront électriques et le périmètre du service couvrira une soixantaine de collectivités de la métropole. Pour

inciter à l'usage de véhicules électriques, de nouvelles bornes de recharge électrique accélérée BELib' continueront à être déployées.

Conformément au plan vélo adopté à l'unanimité début 2015, de nombreux aménagements cyclables, dont plusieurs issus du budget participatif, seront poursuivis ou lancés en 2018. L'objectif de rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (marche et vélo) se poursuivra ainsi en 2018 par l'engagement des travaux de réaménagement des sept grandes places parisiennes.

Il se doublera d'une action en faveur de l'apaisement de l'espace public, que ce soit par les opérations mensuelles « Champs Elysées piétons », la création de nouvelles zones 30 ou de nouveaux espaces de respiration dans le cadre du dispositif Paris Respire.

In fine, 189,5 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, soit un budget en hausse de 36,5 M€ par rapport au BP 2017. Cet effort permettra la poursuite des grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, notamment la ligne de tramway T3 (46,9 M€), la prolongation de la ligne de métro 14 (45,6 M€) et l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 (8 M€). 3 M€ sont enfin alloués au développement des bus, dont le Mobilien. 37,4 M€ sont par ailleurs prévus au titre des circulations douces afin de permettre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo (21,5 M€) et l'installation des bornes de stationnement de vélo (4,6 M€), de créer de nouvelles « zones 30 » (10 M€) et d'améliorer le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite (1,3 M€).

Le plan de lutte contre la pollution permettra l'accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement non polluants ; ces aides évolueront pour être renforcées. De nouvelles places réservées à l'autopartage seront également réalisées. Poursuivant le même objectif, le parc de la Ville accélérera en 2018 sa sortie du diesel par le remplacement de nombreux engins de nettoyage par des véhicules à la motorisation propre. Avec 31,5 M€, le budget dédié à l'acquisition de véhicules progresse ainsi de 9,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, afin de poursuivre la modernisation du parc et l'abandon des véhicules à motorisation diesel.

### ***Rendre la Ville plus propre et plus résiliente***

Dans le domaine de la propreté et de la collecte des déchets, Paris poursuivra en 2018 ses efforts, avec, notamment, la mise en œuvre du plan de renforcement de la propreté, adopté au printemps 2017 par le Conseil de Paris.

De nouvelles prestations destinées à répondre aux défis de la dérégulation de l'espace public seront ainsi déployées. Ainsi un nouveau marché d'appui de nettoyage de 2,6 M€ permettra un renforcement de l'entretien des espaces occupés par des personnes à la rue, le nettoyage des marchés à la sauvette et l'enlèvement des dépôts sauvages. Toutes ces prestations permettront aux agents de propreté de la collectivité d'être recentrés sur leur cœur d'activité.

Dans le cadre de l'entretien des zones touristiques, des mesures de renforcement sont prévues comme l'extension horaire des prestations de nettoyage à la belle saison.

La modernisation du nettoyage se poursuivra à travers la mise à disposition d'appareils numériques nomades pour que des agents de la propreté puissent utiliser sur le terrain le logiciel "DansMaRue". afin de gagner encore en efficacité.

Au global, les actions de propreté sont financées à hauteur de 45,5 M€, soit une hausse de près de 3,5 M€ par rapport à 2017.

Toutes ces actions pourront par ailleurs s'appuyer sur des moyens humains renforcés dans le contrôle des incivilités sur l'espace public. Ainsi, la transformation de la Direction de la Prévention et de la Protection devenue la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection sera pleinement opérationnelle l'année prochaine. Elle s'appuiera sur dix circonscriptions territoriales, permettant à Paris de déployer son action de lutte contre les incivilités, médiation et sécurisation au plus près des réalités de chaque arrondissement. L'ouverture d'un concours pour le recrutement de 150 Inspecteurs de Sécurité de la Ville de Paris à l'horizon du printemps 2018, permettra de conforter les effectifs de la

DPSP. D'ores et déjà, la réforme produit ses effets en matière de lutte contre les incivilités avec + 124% de verbalisation entre janvier et septembre 2017 par rapport à l'année précédente. Les principales préoccupations des Parisien.ne.s font l'objet d'une attention toute particulière, à l'image des verbalisations pour jets de mégots (+ 1 026%), dépôts sur Voie Publique (+ 245%) ou encore épanchements d'urine (+ 127%).

### *Mettre les jeunes au cœur de la vie de la cité*

L'Éducation est une priorité de la politique parisienne qui vise la réussite éducative, l'émancipation et l'épanouissement de tous les jeunes Parisien.ne.s.

A ce titre la Ville réaffirmera en 2018 son engagement pour améliorer l'entretien et la rénovation des écoles et des collèges publics, et des lycées municipaux. Cet effort régulier est crucial pour redonner aux établissements scolaires publics toute l'attractivité nécessaire afin de parvenir à plus d'égalité scolaire et sociale. Ainsi, 30 M€ sont consacrés à l'entretien des établissements du premier degré

Par ailleurs, plusieurs établissements sont en construction, notamment deux écoles dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement (6,7 M€), une école polyvalente dans la ZAC Chapelle International dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (5,6 M€), un établissement de douze classes rue Championnet dans le 18<sup>ème</sup> (2,8 M€) et huit classes dans la zone d'aménagement Paris Rive Gauche dans le 13<sup>ème</sup> (1,8 M€). D'autres établissements font l'objet de reconstruction ou de rénovations importantes, comme l'école maternelle Erlanger dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement (1,9 M€), le groupe scolaire Saint-Merri dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement (1,8 M€), l'école élémentaire avenue Gambetta dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement (1,5 M€), l'école maternelle rue Fessart dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement (1,3 M€), le groupe scolaire Küss dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement (1,2 M€) ou encore l'école maternelle rue de Picpus dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement (1,2 M€).

L'opération « Tous mobilisés » participe de cette ambition. Cette nouvelle méthode d'intervention conduite en partenariat avec le rectorat de Paris et en concertation avec les communautés éducatives, vise à concentrer sur certains établissements concentrant les difficultés tous les moyens d'intervention utiles pour des améliorations rapides. La mise en œuvre des plans d'action a débuté cet été et se poursuivra tout au long de l'année.

En s'appuyant sur le nouveau Projet Éducatif Territorial et les valeurs partagées par ses partenaires dans une logique de complémentarité éducative, la Ville continuera de renforcer les parcours éducatifs qu'elle propose aux jeunes Parisien.ne.s, notamment à travers les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la semaine de 4,5 jours avec une offre éducative gratuite et de qualité, permettant la découverte des arts, du sport, des sciences, du numérique, le développement de la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République.

La dynamique du Budget participatif des écoles et des collèges qui rencontre une adhésion massive des élèves et des communautés éducatives sera maintenue

Le réseau des équipements dédiés aux jeunes continuera à se développer en 2018, avec notamment un réseau de 24 points information jeunesse (PIJ) à la suite de l'obtention du label par six équipements supplémentaires. Des ouvertures d'équipements sont également prévues, comme par exemple un 13<sup>ème</sup> espace jeunesse Boulevard Davout ou un nouveau centre Paris Anim' dans le quartier Clichy-Batignolles.

Pour développer la participation citoyenne des jeunes, Paris continue à impliquer les jeunes dans les décisions qui les concernent et à développer les outils de participation citoyenne et d'engagement : 100 missions de service civique supplémentaires seront créées à la rentrée 2018 afin d'accueillir 400 jeunes volontaires tandis que 800 formations générales du BAFA seront financées grâce au BAFA citoyen. Par ailleurs, la mise en place d'une plateforme numérique dédiée au « Kiosque jeunes », qui permet de distribuer gratuitement plus de 54 000 places pour des événements culturels ou sportifs, devrait permettre de toucher encore plus de jeunes.

En ce qui concerne la vie étudiante, l'investissement considérable en matière de logement étudiant sera poursuivi. Depuis 2014, 3 700 nouveaux logements étudiants ont déjà été agréés, sur un objectif de 6 000 sur la mandature. Des colocations étudiantes solidaires voient le jour au sein du parc des bailleurs sociaux. Le soutien à la rénovation de résidences et restaurants universitaires du Crous de Paris est sans précédent avec un investissement Ville de 9 M€ d'ici 2020.

S'agissant des bâtiments universitaires, le campus Charles V (4<sup>ème</sup> arrondissement) et le bâtiment Méary (10<sup>ème</sup> arrondissement) seront livrés en 2018. Au global, 44,7 M€ sont consacrés aux investissements dans les établissements d'enseignement supérieur, dont plus de 23,5 M€ pour la rénovation de l'ESPCI.

### ***Renforcer encore l'accès à la culture***

L'accès de tous les Parisien.ne.s à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles constitue l'ambition majeure de la politique culturelle de la Ville de Paris.

Cela se traduit tout d'abord par la poursuite d'un ambitieux programme de création et de rénovation des équipements de proximité dédiés à la lecture et à l'accès aux savoirs. Ainsi, après l'ouverture de la médiathèque Sagan en 2015 puis de celle de la Canopée en 2016, la bibliothèque Davout Lagny rouvrira ses portes, tandis que la bibliothèque Melville bénéficiera d'un programme d'amélioration des conditions d'accueil du public et de conditions de travail des agents. Cette ouverture passe aussi par l'accroissement de l'offre numérique, le renforcement des actions d'animation dans les bibliothèques ou encore la poursuite de l'ouverture le dimanche avec la médiathèque Edmond Rostand.

L'accès du plus grand nombre aux pratiques amateurs, et notamment celui des publics dits éloignés, continuera d'être un axe prioritaire de la politique culturelle, grâce à un effort budgétaire significatif en 2018. Les partenariats avec les structures scolaires ou des associations du champ social, initiés en 2016, seront consolidés et développés. La rénovation complète du conservatoire du 14<sup>e</sup> sera également engagée.

Le soutien de la Ville de Paris à la création artistique vise à assurer le maintien d'une offre de spectacle vivant dans toute sa diversité, permettant l'émergence de nouvelles formes d'expression et l'éclosion de nouveaux talents. Les dépenses relatives au théâtre, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 84,1 M€ au BP 2018. Après l'ouverture des Plateaux sauvages, ce sont les deux théâtres de la place du Châtelet, le Théâtre de la Ville et le Théâtre du Châtelet, qui bénéficieront d'une importante rénovation, en parallèle d'une programmation hors les murs audacieuse. Les théâtres privés seront accompagnés, afin qu'ils puissent continuer à proposer une offre riche et variée aux Parisien.ne.s. La Ville poursuivra également son effort financier en faveur du cinéma, notamment au travers de son fonds de soutien aux courts métrages, en lien avec l'Etat et le Centre national du Cinéma, ou de l'aide à la modernisation des salles d'Art et d'Essai.

La valorisation du patrimoine historique, axe majeur du plan d'investissement pluri-annuel, se décline en particulier par un grand plan de rénovation des édifices culturels. Après les premières tranches du chœur de Saint-Germain-des-Prés, la restauration du massif d'entrée de Saint Augustin, et la rénovation des chéneaux et corniches Ouest de la Madeleine, d'autres édifices majeurs bénéficieront en 2018 du lancement des travaux, comme la Trinité, marquant une année importante dans l'avancement de ce grand plan. Par ailleurs, l'année 2018 sera marquée par l'inauguration du monument aux morts parisiens de la Première guerre mondiale.

Avec 53 M€ prévus au BP 2018, les musées constituent le deuxième poste de dépenses culturelles. Ces dépenses sont consacrées quasi exclusivement à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM). Les 14 musées de la Ville de Paris accueillent plus de 3 millions de visiteurs chaque année depuis la création de l'établissement public il y a 5 ans. La programmation d'une quinzaine d'expositions et l'amélioration de la présentation des collections permanentes, en particulier au Petit Palais et au Musée d'art moderne, devraient permettre de conforter l'engouement du public pour les musées de la Ville de Paris constaté depuis plusieurs années. L'amélioration de la qualité d'accueil et de la médiation dans les collections et les expositions sera un axe de travail majeur en 2018. La mise en ligne des collections des musées sera amplifiée et accompagnée d'applications numériques pour les

expositions. Le changement du logiciel de billetterie permettra également de moderniser la relation avec le public et d'intégrer une offre d'e-commerce répondant aux attentes des visiteurs. En plus des chantiers emblématiques de rénovation du musée Carnavalet et de création d'un nouveau musée de la Libération de Paris, seront également lancés en 2018 le réaménagement partiel de la maison de Victor Hugo, la création de salles d'expositions permanentes au Palais Galliera, la rénovation d'Hauteville House à Guernesey et la poursuite de l'accessibilité des musées à tous les publics, notamment la maison de Balzac et le musée de la Vie romantique.

### ***Faire de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques un accélérateur du développement des pratiques sportives pour tous***

79,7 M€ sont consacrés au BP 2018 aux investissements en faveur du **sport**, soit une augmentation de 22 M€ par rapport à 2017.

L'année 2018 verra la livraison de nouveaux équipements de proximité parmi lesquels les gymnases Tolbiac – Chevaleret (13<sup>ème</sup>) et Batignolles (17<sup>ème</sup>), ainsi que la réouverture des piscines Emile-Anthoine et Moulon (15<sup>ème</sup>). Engagement de mandature, la pratique sportive dans l'espace public prendra une dimension supplémentaire avec la mise en œuvre de l'appel à projet « Paris Terrain de Jeux » qui va donner lieu à la création d'espaces dédiés au football à la Tour à Parachutes (13<sup>ème</sup>), au Padel à Castagnary (15<sup>ème</sup>), au surf à Croix-Nivert (15<sup>ème</sup>) ou encore au golf dans le parc de la Villette (19<sup>ème</sup>). La Ville déploiera de nouveaux parcours sportifs et d'installations sportives dans l'espace public avec l'objectif d'ici 2020 que chaque Parisien soit situé à moins de 5 minutes à pieds d'un équipement sportif en accès libre.

Les dépenses en faveur des piscines, dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Nager à Paris » représentent une enveloppe de 34,7 M€.

Après avoir accueilli quatre championnats du monde en 2017 (Handball, Hockey-sur-Glace, Lutte et Ski nautique), Paris vivra une année intense en matière de grands événements sportifs, avec les championnats d'Europe de Handball féminin et les Gay Games Paris 2018, qui seront autant de temps de mobilisation en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Une enveloppe de 3,5 M€ est ainsi prévue pour soutenir différents événements. Dans cette perspective, la Ville continuera à mettre en œuvre les 43 mesures du plan d'accompagnement tourné vers le développement de la pratique sportive, l'inclusion sociale et la construction d'une ville durable, innovante et métropolitaine.

Par ailleurs, 18,1 M€ sont consacrés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, avec principalement une provision de 15,6 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), qui aura la responsabilité de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

### ***Renforcer l'attractivité locale et globale de Paris, Ville monde***

Paris conduit une politique diversifiée en faveur du développement des activités économiques, en direction du commerce de proximité comme des acteurs économiques mondiaux.

En matière d'innovation, Paris a mis en place l'Arc de l'innovation, initiative coordonnée avec les collectivités territoriales voisines bordant le périphérique de la Porte de Pouchet à la Porte de Vanves, en particulier dans deux domaines spécifiques : l'accès à la formation de développeurs-codeurs avec Paris Code et la Fabrication à Paris avec le plan «Paris, cité des makers». 5 M€ sont prévus pour soutenir des projets de l'Arc de l'innovation et 3 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes Paris innovation amorçage (PIA). L'association Paris & Co, qui bénéficiera d'une subvention de 2,4 M€, accompagne la Ville de Paris dans le développement de cet écosystème de l'innovation, notamment via des expérimentations dans la cité, et des événements tels qu'Option Startup pour les collégiens et le Hacking de l'Hôtel de Ville et des expérimentations dans la cité.

Par ailleurs, la Ville souhaite agir en faveur de la préservation de la diversité commerciale et la valorisation de nos commerces et de nos artisans de proximité. Ainsi sera poursuivie une ambitieuse

politique d'animation commerciale par le biais notamment de subventions de soutien aux associations de commerçants. Cette politique sera également mise en œuvre via le dispositif « Paris Commerce » qui réunit deux outils : le GIE Paris commerce qui réunit l'activité de commercialisation des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux et le contrat de revitalisation « Paris Commerce » portée par la SEMAEST qui agit sur le parc privé. Cette politique vise d'une part à proposer une stratégie coordonnée et cohérente d'installation, d'implantation et de préservation du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire parisien et d'autre part à faciliter l'accès aux locaux commerciaux vacants pour les commerçants, les artisans, les associations, les jeunes entrepreneurs, les professions libérales, etc... Enfin, plusieurs chantiers importants de rénovation de marchés couverts seront réalisés dont des travaux d'envergure pour le marché d'Aligre (12ème arrondissement).

En matière d'économie sociale et solidaire (ESS), l'entrepreneuriat social continuera d'être encouragé à travers différents dispositifs d'accompagnement qui couvrent l'ensemble des étapes des projets. La stratégie d'insertion par l'activité économique (SIAE) comme le soutien aux structures de développement de l'ESS seront poursuivis (mobilisation du foncier municipal pour favoriser l'émergence de tiers-lieux circulaires, installation de structures sur le parc Rives de Seine).

Paris poursuivra par ailleurs en 2018 sa politique de coopération et de rayonnement international. De nombreuses actions de soutien au développement des pays du Sud seront mises en œuvre. Aux-côtés du 1% déchets, 2018 verra le lancement du dispositif du 1% énergie. La Ville de Paris est ainsi la première collectivité territoriale française pour son aide au développement. A cet égard, comme chaque année, la Ville de Paris consacrera en 2018 près de 2 millions d'euros aux programmes de lutte contre le VIH/Sida.

\*\*\*\*\*

Dans un contexte de contraintes renforcées sur les finances de Paris, nous poursuivons avec détermination notre programme de mandature pour faire de notre ville, une ville inclusive, résiliente et durable. Les efforts réalisés en fonctionnement et la logique de sobriété déclinée en fonctionnement et en investissement, nous permettent de réaliser nos objectifs de mandature dans le respect de notre engagement de stabilité des impôts directs locaux et d'un endettement modéré comparé aux autres grandes collectivités. La constance de notre engagement nous permet de préparer l'avenir en améliorant au quotidien la qualité de vie des Parisien.ne.s tout en consolidant l'attractivité de Paris.